

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 18 OCTOBRE 2018**

**SALLE POLYVALENTE – validation des marchés**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider les montants des marchés des entreprises retenues tels que présentés dans le tableau ci-dessous :

N°lot	Libellé du marché	entreprise	Estimation HT	Montant base HT
01	VRD - GROS ŒUVRE	CF CONSTRUCTIONS St Aubin du Cormier	90 000 €	<b>96 324,01 €</b>
02	CHARPENTE - COUVERTURE	SCBM LOUVIGNE DU DESERT	38 000 €	<b>35 823,08 €</b>
03	MENUISERIES EXTÉRIEURES	SER/AL/FER L'HERMITAGE	58 000 €	<b>48 205,00 €</b>
04	MENUISERIES INTÉRIEURES	PELÉ ERNEE	42 000 €	<b>31 223,34 €</b>
05	CLOISONNEMENT - ISOLATION - DOUBLAGES	PLAQU'ISOLE GEVEZE	76 000 €	<b>35 900,00 €</b>
06	REVÊTEMENTS SCELLÉS ET COLLÉS	BARBOT CARRELAGE VITRE	85 000 €	<b>49 444,35 €</b>
07	PLAFONDS SUSPENDUS	MANIVEL ST SAMSON/RANCE	31 000 €	<b>33 437,90 €</b>
08	PEINTURE	FERRON PEINTURE ST SAUVEUR DES LANDES	27 000 €	<b>14 258,19 €</b>
09	ÉLECTRICITÉ - COURANTS FORTS ET FAIBLES	SARL PERRINEL ARGENTRE DU PLESSIS	108 000 €	<b>98 401,44 €</b>
10	CHAUFFAGE - VENTILATION - PLOMBERIE - SANITAIRES	SARL AIR V BRUZ	85 000 €	<b>109 803,89 €</b>
11	MATERIEL DE CUISINE	JD EUROCONFORT CESSON SEVIGNE	40 000 €	<b>36 570,00 €</b>
		Total HT	680 000 €	<b>589 391,20 €</b>
		TVA 20 %	136 000 €	<b>117 878,24 €</b>
		TOTAL TTC	<b>816 000 €</b>	<b>707 269,44 €</b>

A noter les options retenues : PSA 00 : réseau EU complet au lot 01

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité valide le montant des travaux engagés pour la réhabilitation de la salle polyvalente.

La notification aux entreprises non retenues sera faite par courrier le 19 octobre Elles ont un délai de 10 jours pour demander des informations. La notification aux entreprises retenues se fera le 30 octobre par courrier recommandé. La première réunion de chantier avec les entreprises est fixée au mardi 6 novembre pour un début de travaux prévu le 19 novembre.

Monsieur le Maire rappelle que le montant des honoraires à verser à l'architecte est de 63 395 € , pourcentage calculé sur le montant de l'APD de 680 000 €.

Monsieur le Maire rappelle également qu'une subvention DETR de 87 484 € et une subvention de 30 000 € au titre du contrat de ruralité sont acquises sur ce dossier.

## **TRAVAUX TOITURE**

La commission travaux a étudié les devis relatifs aux travaux de rénovation d'une partie de la couverture de la mairie sur la façade avant et pignon côté ruelle ainsi que le remaniage de la couverture sur la façade arrière. Elle propose de retenir l'offre, économiquement la plus avantageuse, à savoir l'entreprise SARL DAVARD Mickaël, dont le montant total s'élève pour la totalité des travaux à 14 590 € H.T. (17 508 € T.T.C) ; Devis détaillé comme suit :

- 9 840 € H.T. (11 808 € T.T.C.) pour couverture de la façade avant et pignon côté ruelle de la mairie
- 4 750 € H.T. (5 700 € T.T.C.) pour remaniage de la couverture sur la façade arrière.

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité émet un avis favorable pour effectuer la totalité des travaux de rénovation d'une partie de la toiture de la mairie et retient le devis de l'entreprise SARL DAVARD aux conditions ci-dessus.

## **DOUCHES VESTIAIRES DU FOOT**

La commission a étudié les deux possibilités de travaux pour un bon fonctionnement des douches aux vestiaires de foot, à savoir :

- soit remplacer les douchettes par un modèle identique (mais qui ne se fabrique plus),
- soit poser un nouveau modèle avec modification de l'arrivée d'eau mitigée (actuellement le système d'arrivée d'eau est défectueux).

La commission propose de retenir la 2<sup>e</sup> solution, plus adaptée à la situation de la SARL DUPRÉ à savoir : le remplacement de douche avec modification de l'arrivée d'eau mitigée pour un montant de 3 264.48 € H.T. – 3 917.38 € T.T.C.

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil municipal, à l'unanimité émet un avis favorable à la proposition de la commission travaux.

## **FACADE MAIRIE – inscription citoyenne**

Pour répondre à la demande de l'UNC d'inscrire « liberté égalité, fraternité », en façade de la mairie des devis ont été demandés. La commission communication demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la suite à donner à cette demande et dans le cas d'une réponse positive, elle propose de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse à savoir : Atelier de publicité Regards de St James pour un montant de 1 430 € HT (1 716 € TTC)

Après avoir entendu l'exposé le Conseil Municipal décide d'inscrire « liberté, égalité, fraternité » sur la façade de la mairie (lettre en dibond, sur une seule ligne, en une seule couleur, avec un écusson bleu-blanc- rouge R.F.). Le mot « MAIRIE » sera inscrit sur la porte d'entrée.

## **DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur le Président de l'U.N.C. qui demande un soutien financier pour l'organisation des cérémonies du centenaire de l'Armistice de 1918 qui auront lieu les 10 et 11 novembre prochain à Saint Germain en Coglès.

Après avoir entendu l'exposé le Conseil Municipal décide de verser une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association U.N.C. pour l'organisation des cérémonies du centenaire de l'Armistice de 1918.

Le prochain conseil municipal aura lieu **le jeudi 29 novembre 2018. Celui de décembre est fixé au jeudi 20.**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23 h.

